

Décision n°2026-6 du 10/09/2026

Portant sur la limitation du nombre maximum d'accréditations accordées

La directrice de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation

VU l'adoption du règlement n°2021/817 du Parlement Européen et du Conseil établissant le programme Erasmus+, publié au journal officiel de l'Union européenne le 28 mai 2021 ;

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Agence Erasmus+ France/Education Formation » adoptée en Assemblée générale le 20 mai 2020 ;

VU l'arrêté du 1er décembre 2020 publié au Journal Officiel de la République Française portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Agence Erasmus+ France / Education Formation » ;

VU l'adoption le 10 octobre 2022 de la délibération n°2022-13 portant sur la nomination de Nelly FESSEAU en qualité de Directrice de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation à compter du 01/11/2022 ;

VU la délibération N° 2026-07 adoptée en assemblée générale du 26 juin 2026, autorisant la directrice de l'Agence à limiter le nombre de nouvelles accréditations accordées ;

Considérant le succès croissant rencontré par le Programme dans les secteurs de l'enseignement scolaire et de l'enseignement et formation professionnels, avec une augmentation des crédits de l'Union européenne qui ne permet pas de compenser cette forte demande, l'Assemblée générale de l'Agence a acté la nécessité de préserver le taux de satisfaction des structures accréditées, et ainsi permettre le déploiement des stratégies mises en place par ces dernières ;

DECIDE

de limiter le nombre de nouvelles accréditations accordées à 50 par secteur éducatif, applicable lors de la sélection des candidatures déposées pour l'appel à propositions 2026, date limite de candidature au 29 septembre 2026. Le nombre d'accréditations délivrées pourra être revu à la hausse, compte tenu de l'enveloppe budgétaire finale disponible pour l'appel à propositions 2027.

Fait à Bordeaux, le 10 septembre 2026

Nelly FESSEAU

Directrice

